



Bruno Derbord

*Du 14 au 17 octobre, le Salon de l'habitat bat tous les records de fréquentation avec plus de 15 000 visiteurs. Raison de ce succès : le développement de l'habitat durable.*

## Pôle sports : les quatre lauréats retenus

Quatre lauréats, sur les dix-neuf en lice, sont retenus pour le concours lancé en vue de la réalisation de trois équipements du Pôle sports. A savoir l'espace acrobatique, consacré aux sports à sensation tels qu'escalade et arts du cirque, le centre de développement du sport, dévolu à la recherche, et la halle des sports, réservée aux compétitions de niveau national. Avec l'aménagement d'un nouveau quartier de plus de 100 hectares du côté de l'avenue de Limoges, le Pôle sports s'affirme comme l'un des grands projets structurants de la ville pour dynamiser le tissu économique de la région. Les quatre projets seront examinés par un jury courant décembre, avant que ne soit désigné le lauréat du concours d'architecture européen. ■

## L'art au cœur du logement social

Ce mois-ci, deux œuvres d'art prennent place au cœur de l'habitat social niortais. D'abord au Clou-Bouchet, où l'Opac inaugure la soixantaine de fresques mises en lumière avec talent par l'artiste-peintre Michel Suret-Canale. Une initiative originale qui fait participer les habitants à cette opération pour "mieux vivre ensemble". Ensuite à l'îlot Saint-Vaize, récemment rénové par la SA HLM des Deux-Sèvres, où s'intègre l'œuvre de bronze de Richard Texier (voir photo), artiste niortais aujourd'hui mondialement reconnu. ■



Bruno Derbord

*La foule et le temps, pur et ensoleillé, font la fête aux coureurs du semi-marathon de la Coulée verte, le 16 octobre.*



darr

## Le prix de la sécheresse



Bruno Derbord

Une délégation niortaise reçoit, le 7 octobre à Poitiers, un prix spécial du jury régional des Villes et villages fleuris : "Préserver l'eau pour un environnement durable". Une distinction qui salue les efforts réalisés par les jardiniers municipaux en matière d'économie d'eau. Sécheresse oblige, les services techniques ont su en effet revoir leur copie en un temps record, conjuguant système D et inventivité pour que la Ville reste agréable à vivre et à visiter malgré la crise de l'eau. ■



Darri

*Devant un public ébloui, les Coréades invitent cette année Elias, de Mendelssohn, au Moulin du Roc.*

## Higelin enchante le Moulin du Roc

Une salle archicomble fait un triomphe à Jacques Higelin, venu enchanter Trénet au Moulin du Roc le 20 octobre. Pour un hommage pétillant, seul au piano, avec Mahut aux percus, son complice de toujours (jamais sans ses tong !). Trois heures de balade dans ce jardin extraordinaire, où le funambule du rock déambule sur le fil des notes, bouillonnant et passionné. Il en fait des tonnes, Monsieur Jacques, parfois trop. Mais c'est debout que le millier de personnes venu l'accompagner dans les pas du fou chantant entonne en chœur *Champagne*... Pour tout le monde ! ■



Jean-André Boutier

*Sirènes et monstres marins prennent possession de la médiathèque à l'occasion de Lire en fête. Enfants comme parents s'émerveillent devant la splendide réalisation en papier mâché du Foyer de vie de Saint-Georges-de-Rex.*



Bruno Derbord

### LE FAIT DU MOIS

## Stop aux crottes !

Le Conseil municipal valide le 21 octobre le plan de lutte contre les déjections canines qui va être lancé dans le centre-ville, secteur le plus souillé. Avec près de 8 500 chiens niortais, les chiffres donnent en effet le vertige : 250 tonnes de ces immondices dans lesquels nous n'aimons pas à mettre le pied se retrouvent chaque année sur nos trottoirs. Articulé en plusieurs volets, le dispositif municipal s'attaque au problème sous ses différents aspects. A commencer par le réaménagement des canisites, qui mettra à disposition de nouveaux équipements, plus performants. Mais aussi – et c'est une nouveauté – la mise en place d'une vingtaine de distributeurs de sacs de ramassage



Bruno Derbord

gratuits. Car, les études le prouvent, le ramassage à la source par les propriétaires reste le meilleur moyen de lutte contre ce fléau qui pose autant de problèmes de santé que d'esthétique et de sécurité. Enfin, le volet répression existe également désormais : il en coûtera une amende de 11 euros aux contrevenants. ■